



CAMPING « FLEURS DES CHAMPS »* Le coudinier 17120 ARCES**
www.camping-fleurs-des-champs.fr Tel 05 46 90 40 11 e-mail : contact@campingfdc.com

HÉBERGEMENTS LOCATIFS

LES 6 PLACES



Evolution + terrasse couverte

Mobil-homes forme chalet de 2 chambres (2 - 4 places)

- **Vénus** 4 places (2003): 24,48m² : 6,12 x 4 m + Terrasse au sol
- **Lodge-4** places (2012): 22m² : 5,50 x 4 m + terrasse de 11,25m² dont 8m² couvert et fermé

Mobil-homes forme chalet de 2 chambres (5 places) avec terrasse semi couverte

- **O'hara** 4places (2015): 35m²: 8,75 x 4,30, 2 SB et 2 grands lits
- **Lodge-5** places (2014): 31m² : 8 x 4 m dont 1 lit en superposé + place lit bébé

Mobil-homes forme chalet 3 chambres (6 places) avec terrasse semi couverte

- **Fidjy Loft** (2013): 29,40m² : 7,35 x 4m dont 1 chambre en Mezzanine avec 2 lits de 80 x190
- **Evolution** (2017): 35m² : 8,90 x 4m composé de 6 couchages + place pour un lit bébé

Aménagement : Mobil-homes en très bon état ;

Couvertures, couettes et oreillers fournis.

Chambre 1 : 1lit 140x190, penderie et rangement (Lodge-4 : lit 130x190)

Chambre 2 : 2 lits 80x190 avec meuble rangement ou 3 lits : Riviéra et Lodge-5

Chambre 3 : 2 lits 80x190 et rangement. (Modèles : Evolution et Fidjy-Lofty)

Une cuisine : évier, meuble avec la vaisselle, plaque 4 feux gaz, four à micro-ondes, placard de rangement, réfrigérateur + congélateur ou frigo-freezer (Rivière, Lodge-4 et Vénus)

Un salon avec baie vitrée, une table + tabourets ou chaises, une banquette, Téléviseur avec antenne ; radiateur.

Un cabinet de toilette : lavabos, douche avec porte ; et un wc indépendant. Salon de jardin avec bain de soleil sur la terrasse.



Fidjy-lofty + terrasse couverte

O'hara + terrasse couverte

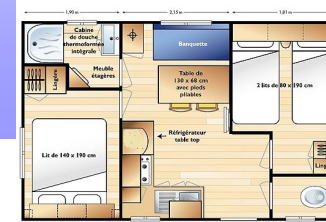


LES 4-5 PLACES

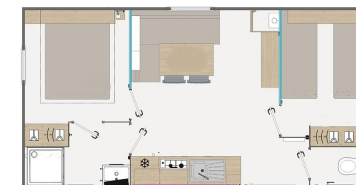
Lodge-5 + terrasse couverte



LES 4 PLACES



Vénus + terrasse au sol



Lodge-4 + terrasse couverte et fermée (Plan non contractuel)

Hébergements installés sur de grands emplacements délimités—Equipé d'un téléviseur dans les Mobil-Homes ; uniquement une antenne dans les Bungalows Tithome - Chèques ANCV acceptés -

Tarif charges comprises : camping, électricité, gaz, eau chaude et froide, animations. Taxe de séjour 0,66€/nuit/pers adulte ; Frais de dossier 6€ ; Assurance Annulation FFCC 36,50€ Animal 12€/semaine; 2,50€/nuit. Possibilité d'achat de draps jetables 6-8€/lit ; Location de lit bébé 10€ et kit bébé 22€/semaine (à réserver)

TARIF 2023 en € HORS SAISON D'ÉTÉ Semaine du 1/04 au 17/06 & du 2/09 au 5/11 Week-end du 1/04 au 1/07 & du 26/08 au 5/11	1 NUIT H-week/ Week-end (vend à dim)	2 NUITS H-week/ Week-end (vend à dim)	SEMAINE n°15 - Pâques n°18 - 1er Mai n°20 - Ascension n°22 - Pentecôte Semaine / 3 / 4 Nuits	Hors n° 15 - 18 - - 20 - 22 1 SEMAINE	Hors n° 15 - 18 - - 20 - 22 2 SEMAINES
Evolution 6 places		119 / 130	350 / 265 / 296	285	490
Fidjy-Lofty 6 places lodge-5 places O'hara 2sb 4 places	83 / 88	109 / 125	340 / 229 / 260	275	470
Lodge-4pl de 2 à 4 pers	76 / 78	102 / 114	310 / 198 / 239	250	420
Venus 4pl de 2 à 4 pers	70/ 73	99 / 109	285 / 177 / 218	220	380
Tithome 5pl (Ascension- Pentecôte)			/ 167 / 187		

Camping classé 3 étoiles, catégorie Loisirs d'une capacité de 55 emplacements dont 35 classés Loisirs et 20 en Tourisme répartis en 51 emplacements «grand confort» et

Procédure de réservation : - Assurez-vous de la disponibilité du logement en consultant la rubrique « Disponibilités et Réservation » de notre site internet ou par téléphone.

Vous aurez le choix de faire une réservation en ligne avec le paiement de l'acompte par carte bancaire ou d'imprimer le contrat de location « Téléchargement » puis le compléter et l'envoyer par courrier avec l'acompte de 25%. Il est préférable auparavant, de mettre une option de réservation par téléphone ou par mail. L'option est conservée pendant 10 jours à votre nom. !!! La réservation prend effet le jour de la réception du contrat signé avec les 25% d'acompte (si disponibilité) !!! **À la réception de l'acompte et du contrat, nous vous adresserons un reçu confirmant votre réservation.**

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ pour une location en Hors-Saison.

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit.
Monsieur et Madame : RICHÉ du Camping " Fleurs des champs " Le coudinier ; 17120 ARCÈS sur gironde. Agissant en qualité de propriétaire d'une part et
Monsieur : Madame : domiciliés à
Adresse Mail Tel fixe et portable :
Agissant en qualité de locataire saisonnier d'autre part, loue un logement situé sur le terrain de camping : " Fleurs des champs " à ARCÈS sur gironde en Charente maritime.

Validez votre choix en cochant UN OU PLUSIEURS DES 7 MODELES DE MOBIL- HOMES OU BUNGALOW

O EVOLUTION de 6 pl + esp bébé et terrasse en façade
O FIDJY-Lofty de 6 pl + esp bébé et terrasse en façade

O LODGE-5 de 5 pl + esp bébé et terrasse en façade
O O'HARA 4pl + 2salles de bain+ terrasse en façade

O LODGE-4 de 4 pl avec terrasse couverte et fermée
O VENUS de 4 pl avec terrasse au sol

Les terrasses en façade ou intégrée sont équipées d'une couverture sur la moitié de la terrasse.

O BUNGALOW TITHOME de 5 places (2 chambres ; une cuisine équipée sur terrasse bois ; un wc mais pas de salle de bains ; plus une antenne Tv)

Le prix de la location comprend : La location du logement, l'emplacement de camping, le stationnement du véhicule à côté du logement, l'électricité (10 ampères), le gaz, l'eau et l'accès aux activités et loisirs du camping. Équipement en bon état et comportant tout l'équipement en vaisselle et entretien nécessaire.

CONDITION DE LOCATION ET GARANTIES :

- La location est conclue pour la période du à 15h au à 10h. Le montant de la location est fixé à€ + les frais de dossier de 6€.
- Ce prix comprend toutes les charges, frais de chauffage compris. La taxe de séjour de 0,66€/ nuit/ pers adulte sera à régler à votre arrivée.
- Il est formellement reconnu par le locataire que cette location est conclue pour une occupation des lieux par personnes. Au cas où ce nombre serait dépassé, le propriétaire se réserve le droit de résilier le présent contrat ou de demander des charges supplémentaires imposées par la modification du nombre d'occupants. L'accueil des visiteurs est réglementé.
- Le locataire arrête cette location et verse à titre d'acompte 25% du montant du loyer soit :€ à l'ordre du camping. Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.(*)
- **Annulation** : !!! Cas général d'Annulation liées au Covid19 : en cas de confinement ou de restrictions de déplacement, un avoir valable 18 mois non cessible ou un remboursement, vous sera proposé par le camping.

Dans tous les autres cas d'annulation de la Réservation par le Client, après son acceptation par le Prestataire, plus de 60jours avant son arrivée, l'acompte versé à la Réservation, sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité de rupture, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement hormis en cas de force majeure. Pour vous garantir d'une annulation ou interruption de séjour, nous vous conseillons de souscrire à : L'assurance annulation proposée dans le choix d'option à la réservation*. (Les Conditions d'applications sont fournies sur demande), l'assurance annulation fonctionne dans les cas de maladie liée au Covid19. Le remboursement par l'assurance se fera uniquement si le solde est réglé 1 mois avant votre date d'arrivée. !!! Pour le client qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance annulation. - S'il résilie le contrat entre 60 et 30 jours avant son arrivée, l'acompte est conservé et ½ du solde sera exigé, hormis les cas de force majeure sur justificatifs. S'il résilie le contrat moins de 30 jours avant son arrivée : - Si le solde n'est pas réglé, l'acompte est conservé et le solde est entièrement dû sans aucun recours. Si le solde est réglé 30 jours avant l'arrivée, il sera remboursé : 1/3 du séjour (de 30 à 15 jours) ; puis 0 après. Un écrit de demande d'annulation sera à fournir dans toutes les causes d'annulations de séjour. Les frais de traitement et de gestion (resteront acquis au Prestataire, dans tous les cas d'annulation. Si l'annulation est faite par le loueur, le double de l'acompte sera versé et celui-ci s'engage à proposer une solution de remplacement sauf cas de force majeure. Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la période de location. Le locataire s'engage à verser le solde de la location de€ 1 mois avant son arrivée.

- Il est précisé que l'accueil des animaux familiers est autorisé mais réglementé. Le rechargement des véhicules électriques est interdit à partir des prises int ou ext des hébergements mais seulement à une borne adéquate
- A l'arrivée du locataire, une caution de 100€ pour le ménage et 200€ pour le matériel sera demandée et ne sera productive d'aucun intérêt.

Cette caution ne sera pas encaissée et sera rendue après inventaire des lieux le jour du départ ou rendue par courrier, déduction faite des dégâts éventuels, du ménage mal fait ou de la perte d'objets. Si le cautionnement et la prise en charge de votre assurance s'avèrent insuffisants, le locataire s'engage à parfaire après estimation des dégâts en accord avec le propriétaire.

- Aucune réclamation du locataire ne sera prise en considération au-delà du deuxième jour d'occupation des lieux.
- Si le preneur ne se manifeste pas, dans les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue au présent contrat, l'engagement de location de la part du propriétaire devient nul. Si le solde de la location n'a pas été régularisé 1 mois avant l'arrivée, il sera exigé au locataire et l'acompte restera acquis au prestataire. - La sous-location est interdite. - Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses et conditions de ce contrat.

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : CM2C 14 rue Saint Jean 75017 PARIS . 06.09.20.48.86 . www.cm2c.net

En cas de désaccord entre les parties, le tribunal du loueur sera seul compétent pour juger des faits. Les locataires s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée du camping et à l'accueil.

- NOM DU LOCATAIRE : Monsieur Madame se déclarent d'accord sur cette location après avoir pris connaissance du contenu de ce contrat, du prix demandé, du descriptif et apposent leurs signatures. Le contrat sera à envoyer au loueur accompagné de l'acompte.

- Si la location a été conclue entre temps, le loueur retourne l'acompte par retour, après en avoir fait part par téléphone ou par mail.

A..... Le..... Je déclare avoir pris connaissance du descriptif, des conditions générales de location saisonnière et les acceptent.
Lu et approuvé (mention manuscrite) Les locataires (signatures)

(*) Pensez à vérifier si votre assurance responsabilité civile d'habitation couvre votre location de vacances.

* L'assurance à la FFCC, valable pour l'année 2023, que nous vous proposons comprend l'assurance annulation , l'interruption de séjour ou les arrivées retardées.

Je souscris en joignant un chèque de 36,50€ à l'ordre de la FFCC (ordre uniquement pour l'assurance).